

AVIS AUX PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'effectuer les modifications suivantes :

1. *Compartiment concerné :*

ISIN	DENOMINATION	PART
FR001400P0C2	ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS	RC (EUR)

- Alignement de l'exposition aux obligations, pour le fonds listé ci-dessous, passant ainsi de 100% de l'actif net à 110% de l'actif net pour être cohérent avec l'exposition plus générale autorisée de 110% à la classe d'actifs créances et instruments du marchés monétaire.
- Retrait de la référence à la sensibilité aux taux d'intérêt de l'OPC qui était comprise entre 2 et 8.

2. *Compartiment concerné :*

ISIN	DENOMINATION	PART
FR001400P0D0	ALLIANZ SELECTION ACTIONS	MC (EUR)

- Alignement de l'exposition aux sociétés internationales issus de l'OCDE, passant ainsi de 100% à 110% de l'actif net pour être cohérent avec l'exposition plus générale autorisée de 110% à la classe d'actifs Actions et titres assimilés.

Ces changements ne modifient pas le profil rendement/risque de vos fonds. Ils ne constituent pas une mutation et ne requièrent pas, en conséquence, ni un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Ces modifications entreront en vigueur le 14 octobre 2024.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DICs des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès à Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).